

N° ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le

0002936

10 MAI 2018

DECISION

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature, au profit des cadres et responsables relevant dudit Office, pour pouvoir aux postes de responsabilités suivants (Voir fiches de poste ci-jointe) :

4


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANAT Abdellah

Entité	Postes	Ancienneté requise
Direction centrale	Division de Contrôle de Gestion et de l'Audit Interne	4 ans d'ancienneté
	Division de la Protection des Végétaux	4 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle des Semences	3 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle des Plants	3 ans d'ancienneté
	Service de la Communication	2 ans d'ancienneté
Direction Régionale de MARRAKECH-SAFI	Service des Ressources et du support de Marrakech	2 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux d'El Kalâa des Sraghna	3 ans d'ancienneté
Direction Régionale de GUELMIM-OUAD NOUN, LAAYOUNE-SAKIA HAMRA ET DAKHLA OUED DAHHAB	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux de Laâyoune	4 ans d'ancienneté
	Division Vétérinaire de Laâyoune	4 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire de Sidi Ifni	2 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire d'Assa-Zag	2 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire de Guelmim	2 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire de Laâyoune	2 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Guelmim	2 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire d'Es-Smara	2 ans d'ancienneté
	Service de la Protection des Végétaux d'Oued Ed-Dahab et Aousserd	2 ans d'ancienneté

	Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'origine végétale de Dakhla	2 ans d'ancienneté
Direction Régionale de BENI MELLAL-KHENIFRA	Service de la Protection des Végétaux de Beni Mellal	2 ans d'ancienneté
	Service des Ressources et du support de Beni Mellal	2 ans d'ancienneté
Direction Régionale de DRAA-TAFILALET	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux d'Errachidia	4 ans d'ancienneté
	Service des Ressources et du support d'Errachidia	2 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire de Zagora	2 ans d'ancienneté
	Service de la Qualité et de l'Audit	2 ans d'ancienneté
	Service des Contrôles et de la Protection de Végétaux de la Province d'Ouarzazate	3 ans d'ancienneté
Direction Régionale de FES-MEKNES	Service Vétérinaire de Taounate	2 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Boulmane	2 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Taounate	2 ans d'ancienneté
Direction Régionale de ORIENTAL	Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'origine végétale de Nador	2 ans d'ancienneté
	Service des Ressources et du support d'Oriental	3 ans d'ancienneté
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Taourirt	2 ans d'ancienneté

	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Guercif	2 ans d'ancienneté
Direction Régionale de SOUSS-MASSA	Service Vétérinaire de Tata	3 ans d'ancienneté
Direction Régionale de CASABLANCA-SETTAT	Service Vétérinaire de Sidi Bennour	3 ans d'ancienneté
Direction Régionale de Tanger-Tétouan-El Hoceima	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Tétouan	2 ans d'ancienneté
	Service Vétérinaire de l'Hoceima	3 ans d'ancienneté

Article 2 : l'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions

suivantes :

- Etre titulaire ;
- Etre classé, au moins aux grades de médecin Vétérinaire, d'Ingénieur d'Etat, Administrateur de 2^{ème} grade ou des grades équivalents ;
- Ayant déjà exercé la fonction de Chef du service pour le poste de Chef de Division de Contrôle de Gestion et de l'Audit Interne et Chef de Division de la Protection des Végétaux.

Article 3 : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le ...**25...MAI...2018**.....sous pli fermé.

Article 5 : la présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma.

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.